

FIGURES DE LA DOMINATION

Danilo Martuccelli

Presses de Sciences Po | *Revue française de sociologie*

2004/3 - Vol. 45
pages 469 à 497

ISSN 0035-2969

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2004-3-page-469.htm>

Pour citer cet article :

Martuccelli Danilo, « Figures de la domination »,
Revue française de sociologie, 2004/3 Vol. 45, p. 469-497.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Figures de la domination

Ophrys | *Revue française de sociologie*

2004/3 - Volume 45

pages 469 à 497

ISSN 0035-2969

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2004-3-page-469.htm>

Pour citer cet article :

"Figures de la domination", *Revue française de sociologie*, 2004/3 Volume 45, p. 469-497.

Distribution électronique Cairn.info pour Ophrys.

© Ophrys. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Danilo MARTUCCELLI

Figures de la domination

RÉSUMÉ

Pour cerner les expériences contemporaines de la domination, il est nécessaire de croiser deux grands axes analytiques. Le premier oblige à tenir compte d'une part, de formes de domination de plus en plus ouvertement perçues comme des contraintes insurmontables et de l'autre, d'expressions paradoxales de la domination se maintenant au travers d'étranges consentements critiques. Le deuxième aspect invite à distinguer deux grands mécanismes d'inscription subjective : aux formes traditionnelles de l'assujettissement s'ajoutent de nouveaux processus de responsabilisation. Une fois présentés, ces axes permettent de dessiner quatre grands idéaux-types de l'expérience de la domination : l'inculcation, l'implosion, l'injonction, la dévolution.

La notion de domination désigne un type particulier de rapport social fondé sur deux grands traits (1). D'une part, elle souligne une forme de subordination qui n'est pas seulement de nature personnelle (comme ce fut largement le cas dans la relation entre le maître et l'esclave) mais prend plutôt la forme d'une série de subordinations impersonnelles à des contraintes systémiques – comme celle du type capital-travail. D'autre part, elle désigne un complexe d'associations ou de mécanismes assurant la formation et la reproduction du consentement des dominés par une série de compromis divers. Souvent dénommée « légitimation », « idéologie » ou encore « hégémonie », cette dimension souligne l'importance décisive de l'adhésion des individus aux différentes formes de contrôle dans les sociétés modernes. Comme le résume déjà La Boétie, les hommes sont dominés soit parce qu'ils sont contraints, soit parce qu'ils sont trompés (La Boétie, [1546-1548] 1993).

(1) La domination ne désigne qu'un type particulier de relations inégales qui coexiste ou s'articule avec bien des processus de dissymétrie des relations de pouvoir. Pourtant à cet égard, il faut se garder de dissocier radicalement, comme Chazel l'a souligné, la notion de pouvoir – la cantonnant au seul niveau de l'action – et la notion de domination qui serait un phénomène structurel, le pouvoir n'apparaissant alors que comme une pure

« conséquence » de la domination. Tout en préservant leurs différences analytiques, il faut étudier les relations entre d'une part la conception relationnelle du pouvoir et le niveau de la structure sociale, notamment par le biais de la distribution inégale des ressources, et d'autre part reconnaître le rôle générateur ou transformateur du pouvoir vis-à-vis des structures de domination (Chazel, 1983).

Ces deux éléments permettent de cerner la structure élémentaire de la domination (2). Au point que pendant longtemps, en effet, ces deux dimensions furent indissociables de son analyse. Pourtant, dans cette association, un rôle majeur, voire un primat analytique, a été octroyé aux processus assurant la légitimation de l'ordre social au relatif détriment des facteurs proprement coercitifs. La situation contemporaine est quelque peu différente. Aujourd'hui, nous sommes confrontés, comme nous le verrons, à une autonomisation, voire à une séparation, de ces deux dimensions et, surtout, à l'attribution d'un poids croissant aux contraintes. Cette double inflexion, en s'appuyant sur la constitution d'un nouveau mécanisme d'inscription subjective, dessine un tableau élargi des expériences de domination.

C'est à l'analyse de ces expériences qu'est consacré cet article. Nous procéderons en trois temps. D'abord nous présenterons, au vu des transformations et de travaux récents, les modifications analytiques à incorporer dans notre compréhension de chacune des deux grandes dimensions de la domination. Ensuite, nous nous efforcerons de montrer l'affirmation croissante d'un nouveau mécanisme d'inscription subjective de l'emprise de la domination sur les individus – la responsabilisation. Enfin, au travers du croisement des deux axes précédents, nous tenterons de montrer les profils, sous forme d'idéaux-types, des quatre principales expériences contemporaines de la domination.

Les deux dimensions de la domination et ses transformations

Domination et consentement

Qu'il s'agisse des habitudes à la racine de la servitude volontaire, du travail d'imposition d'un arbitraire culturel ou des mécanismes assurant la légitimation de l'ordre social (Weber, [1922] 1971), il s'agit toujours, dans cette première dimension, de souligner l'importance des facteurs proprement

(2) Cette analyse duale de la domination se trouve chez plusieurs auteurs de diverses inspirations intellectuelles. Déjà présente chez Marx ou Weber, elle sera soulignée par la suite. Dans le marxisme, elle est notamment au centre de l'analyse de Gramsci sur l'« État » – en fait, de la domination – comme « une hégémonie cuirassée de coercition » (voir Gramsci, [1930-1932], 1983, p. 83), ou de manière encore plus synoptique, « dictature + hégémonie » (*ibid.*, p. 126). Elle est également à l'œuvre dans la distinction proposée par Althusser entre les appareils idéologiques et répressifs d'État.

Mais le marxisme n'est pas la seule école qui caractérise la domination en ces termes. Dans une autre tradition intellectuelle, et s'inspirant sur ce point davantage de l'œuvre de Weber, Parsons, lorsqu'il étudie les manières dont un acteur peut agir sur quelqu'un d'autre, distingue deux formes d'action, l'une portant sur la situation, l'autre sur les intentions, et ceci par le biais de sanctions positives ou négatives. Il n'est pas alors loin d'une telle caractérisation. Voir surtout les articles consacrés à l'influence et au pouvoir politique dans Parsons (1967).

« culturels » dans le maintien et le renouveau de la domination (3). C'est probablement la notion d'« idéologie » qui, en dépit des polémiques, fédère le mieux cette famille de représentations, au travers même de son équivoque majeure. Tantôt elle désigne un modèle général d'imposition culturelle uniforme à une société, tantôt elle désigne un processus spécifique d'obscurcissement cognitif des acteurs (Boudon, 1986, pp. 81-102).

Mais au-delà des différentes manières dont on peut la concevoir, l'idéologie est ce par quoi une classe ou un « système » de domination se cachent et se voilent. En tant que « production de la conscience », elle fait partie du processus de connaissance et de méconnaissance constitutif de la domination (Marx, Engels [1845] 1976, p. 44). L'idéologie se cantonne à la « surface » des choses (l'« apparence »), sans parvenir à comprendre et saisir la « réalité » (l'« essence »). Et pourtant, elle est toujours susceptible d'être percée à jour par une connaissance « scientifique » puisque, malgré son emprise, elle n'est qu'une voile évanescent, un résultat, toujours circonscrit et partiel, d'une totalisation assurée par une unification culturelle de nature historique au service des acteurs dominants. La domination inscrit ainsi dans l'ordre du monde un mode de fonctionnement durable, devenant « naturel » et « évident ». Les dominés consentent, sans même s'en apercevoir, à s'en saisir dans les termes imposés par le pouvoir en place. La domination devient dès lors légitime. Bien entendu, cette dimension n'est jamais entièrement autonome, mais permet de rechercher le « secret » de la domination du côté de ce qui assure le consentement des dominés.

Or, dans la réalité sociale contemporaine, une série de constats majeurs minimise la pertinence de cette catégorie. En tout premier lieu, et même si certains auteurs continuent à défendre l'hypothèse de l'existence d'une idéologie dominante (par exemple dans la toute dernière version française que constitue la « pensée unique »), il faut désormais reconnaître que l'imposition idéologique ne se réalise pas dans des termes aussi homogènes et globaux qu'on le laisse entendre – et plus largement qu'elle n'a jamais pu se réaliser ainsi dans le passé, étant donné notamment les limites traditionnelles de sa diffusion et l'importance des mécanismes de contestation. En réalité, il est plus juste d'affirmer que l'idéologie dominante n'a opéré que comme un mécanisme culturel de fédération et de cohésion des groupes dominants, plutôt que comme un mécanisme de fabrication de la conscience des dominés (Abercrombie, Hill et Turner, 1980). Bref, les idées de la classe dominante ne sont que les idées de la classe dominante, leur donnant justement une plus

(3) C'est probablement du côté des *cultural studies* que se trouve l'expression la plus achevée de cette perspective. La « culture » (comprise dans ses diverses manifestations : sens, formes, symbolique, discours, etc.), située dans des relations sociales et dans des rapports de pouvoir, est d'une manière ou d'une autre étudiée dans ses articulations pratiques avec le

problème de la domination. Mais, et à la différence notoire d'autres interprétations, il existe le plus souvent dans les analyses des auteurs des *cultural studies* une possibilité d'émancipation au sein de toute situation de domination culturelle grâce à l'éventualité de résistances multiples présentes dans la culture populaire.

grande cohérence sociale et culturelle, mais elles ne sont pas nécessairement les idées majoritaires d'une société (4).

En deuxième lieu, il est de plus en plus difficile de nier la désagrégation d'un système global et unique d'imposition culturelle. Énoncé de diverses manières, ce constat souligne combien la différenciation sociale a donné naissance à une société où les acteurs sont constamment sollicités et tendus entre des demandes contradictoires. La société cesse d'être traversée par un seul projet global et devient, au mieux, un champ de friction entre logiques partielles autonomes. Si la vie sociale est toujours susceptible d'être analysée comme étant sous l'emprise de diverses formes de domination et de contrôle, elles sont désormais rarement synchronisées entre elles. L'expérience des individus est toujours fortement marquée par les effets de puissantes organisations, mais elles ne parviennent plus, comme ce fut partiellement le cas dans les sociétés industrielles passées, à encadrer globalement leur vie. Daniel Bell est un des premiers à l'avoir formulé en insistant sur les disjonctions entre les exigences culturelles du modernisme (l'épanouissement du moi), les principes de la société politique (la participation) et enfin, les impératifs de la production (bureaucratiques et hiérarchiques) (Bell, 1979 ; aussi Offe, 1986).

En troisième lieu, la thèse du voile cognitif des acteurs présente trop de faiblesses. Comment négliger l'accroissement des compétences critiques dont ils font preuve aujourd'hui ? Comment une réalité désormais aussi « dévoilée » pourrait-elle être active avec autant de force après plus d'un siècle et demi d'interpellation critique ? Comme l'ont notamment montré les études de Boltanski, les acteurs ont des compétences qu'il ne faut pas sous-estimer, notamment dans leur capacité à établir des équivalences, assurant une montée en généralité, et permettant de rattacher les individus à des personnes collectives (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Boltanski, 1990a, 1990b). Le problème majeur est alors de comprendre simultanément cette expansion des compétences critiques et le maintien de la domination. C'est cette équation, et les différentes formes qu'elle peut prendre, qui doivent devenir l'objet majeur de la réflexion. Dans ce sens, il n'y a pas forcément lieu de parler de « crise » générale de la légitimité (Habermas, 1978). Les acteurs continuent quotidiennement à « consentir », à « fonctionner », à respecter la plupart des « autorités » en place. Cependant, les dominations ne se vivent plus que très rarement avec l'évidence prêtée jadis aux formes durablement légitimes. Bien entendu, nous sommes très loin de vivre dans un monde d'égalité, mais la perception critique des relations de subordination s'est indéniablement accrue. Elles doivent alors être renforcées constamment, se rendant par là même de plus en plus visibles, et de moins en moins « naturelles ». Le travail de sape critique ayant progressivement pénétré le sens commun, du coup, intellectuellement, plus aucune domination ne va de soi, si elle ne se

(4) Le point est important puisque si l'on peut convenir de l'unité culturelle des élites, de leur commune adhésion, par exemple, à un nombre restreint de solutions économiques, cela ne permet aucunement de conclure empiri-

quement à l'extension de ce consensus vers les autres couches sociales. D'ailleurs, les partisans de cette association sont eux aussi contraints de reconnaître ces limites. Voir Dixon (1998, p. 107).

« justifie » pas par de strictes considérations fonctionnelles. Il faut donc abandonner l'idée d'un voile cognitif constant et unique au profit d'une multiplicité de figures cognitives diverses allant de la méconnaissance à la reconnaissance active des formes de domination à l'œuvre (Martuccelli, 2004).

Mais il faut aller au-delà de ce seul constat de l'expansion de nouvelles compétences critiques. En effet, et en quatrième lieu, l'idée que la domination se maintient par le biais de l'intériorisation d'une idéologie dominante est probablement l'affirmation la plus discutable de la sociologie de la domination. Qu'il n'y ait pas de manifestation explicite et ouverte de contestation ne veut aucunement dire qu'il n'y ait pas de résistance. Les fantaisies, les rêveries, les rumeurs, les blagues, le renversement imaginaire des situations (le « monde-à-l'envers » si fréquent parmi les esclaves ou les mouvements millénaristes), l'art de la dissimulation, bref, tous ces discours ou pratiques occultes (*hidden transcripts*) sont bien des manières d'exprimer une colère, une humiliation ou une désapprobation que la domination réprime (Scott, 1990). Il s'agit en fait d'une autre forme de prise de parole des dominés, plus constante et sournoise que celle, plus classique, de la mobilisation collective et moins visible que leurs « discours publics ». D'autant plus que la capacité effective dont les couches dominantes ont fait preuve pour juguler cette parole est toujours limitée : des maisons isolées d'esclaves aux quartiers ouvriers, en passant par le regroupement des femmes entre femmes ou la prolifération des blagues dans les régimes totalitaires, aucune forme de domination n'a été capable d'éradiquer ces phénomènes définitivement.

Ces constats, tellement massifs au long de l'histoire, sont si permanents que l'on ne peut que s'interroger avec étonnement sur la séduction de la thèse de l'idéologie dominante. Sa force procède en partie d'une confusion. Il n'y a pas nécessairement de « naturalisation de la domination », ni d'adhésion « spirituelle » des dominés, mais tout simplement un accord, au moins apparent, entre leurs pratiques et l'ordre social en place. Mais cette acceptation pratique n'empêche pas les contestations plus ou moins cachées de s'exprimer. D'ailleurs, le respect apparent des règles n'est pas contradictoire avec le « désir » réprimé des dominés de bouleverser l'ordre social, car ces règles sont souvent tout simplement saisies comme des règles « coutumières » sans implication d'un point de vue subjectif. Autrement dit, et contrairement à ce que la thèse de l'idéologie dominante souligne habituellement, le monde imaginaire et discursif des dominés échappe toujours à l'emprise d'une inculcation culturelle homogène. En revanche, au niveau de leurs pratiques, ils sont contraints de se plier aux règles de fonctionnement d'un ordre social qu'ils éprouvent parfois comme un système inébranlable. La conclusion s'impose d'elle-même : les dominés sont moins entravés au niveau de la pensée et du discours qu'ils ne le sont au niveau de l'action et de la lutte politique (Scott, 1990, surtout chapitre IV) (5). La domination peut imposer le consentement pratique des dominés, mais pas le consentement volontaire.

(5) Scott critique également, avec justesse, « échappatoire » maîtrisée permettant justement l'idée que ces paroles et pratiques soient une le maintien de la domination. Outre le fait que

En résumé : il est désormais difficile d'accepter l'affirmation qu'il existe dans nos sociétés une véritable idéologie dominante assurant tout à la fois la légitimation de l'ordre social, la dissimulation de la domination, l'unification de la société et la désorganisation des groupes subalternes. Certes, il existe toujours des traits culturels marquants, mais, de là à leur attribuer une fonctionnalité nécessaire au maintien de la domination, il y a un pas que la prudence analytique invite à ne pas franchir. Tout au plus donc, l'« idéologie » ne désigne-t-elle qu'un ensemble hétérogène de dispositifs d'imposition culturelle qui n'en conservent pas moins une capacité de contrainte réelle, mais dynamique, diverse et conflictuelle, pour susciter le consentement des dominés.

Domination et contrainte

La deuxième dimension analytique de la domination souligne les contraintes notamment impersonnelles auxquelles sont soumis les acteurs. Pour Marx, le processus est même central lors de l'avènement du capitalisme et le passage d'une subordination « formelle », propre à la manufacture et sanctionnée par un contrat du travail mais sans existence effective dans les ateliers, à une subordination « réelle », propre à l'industrie moderne et s'inscrivant dans le processus même de production (Marx, [1867] 1977, t-1). La domination est alors analysée à travers une série de processus structurels faisant système, et limitant de l'« extérieur », par la « force des choses », les actions des dominés sans que cela n'interdise jamais entièrement les « tactiques » et les micro-manœuvres par lesquelles ils renversent et neutralisent la volonté des puissants (Certeau, 1980). Néanmoins, pendant longtemps, on a fait l'hypothèse que le maintien de la domination – au travers de contraintes diverses – avait besoin d'une adhésion culturelle des dominés – forme d'asservissement ou de soumission volontaire. L'affaiblissement repéré du côté des grands postulats de la thèse de l'idéologie dominante invite à une modification importante. Elle passe par trois grandes inflexions.

D'abord, il faut revenir sur la notion de « réification », une de celles qui décrivent le mieux certains processus contemporains. Dans sa ligne principale, la notion souligne la tendance fondamentale du capitalisme à traiter les individus comme des « choses » et surtout à aborder les relations entre les individus comme des relations entre « choses ». Dans cette version, il s'agit donc moins, au fond, et à bien y regarder, d'insister sur le fait qu'une classe en domine une autre que de démasquer un système total de domination qui

(suite de la note 5)

les dominants cherchent toujours à les contrer, leur présence est souvent à l'origine, comme une importante littérature en témoigne, des mouvements de contestation. À bien y regarder, les luttes sociales se constituent lorsque ces « discours occultes » passent au devant de la

scène et deviennent ainsi des « discours publics ». Leur présence n'est nullement un facteur du maintien de la domination, mais un potentiel toujours virtuel et irrépressible de contestation sociale qui montre les limites de l'idée d'une « adhésion » des dominés à leur domination.

opprime tout le monde. Le problème principal n'est plus alors uniquement de nature économique – l'« exploitation » –, mais il engage aussi une épreuve d'authenticité individuelle.

Cependant, trop longtemps associée à des processus d'intériorisation idéologique, la notion de « réification » n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. C'est pourquoi il vaut sans doute mieux parler, comme Courpasson, de la domination comme d'un type d'action contrainte. « La contrainte y est vue à la fois comme une *limite* d'action et comme un *déterminant* de l'action. Elle diminue le champ des choix possibles, et en détermine partiellement le contenu. » (Courpasson, 2000, p. 24). Le propre de la domination ainsi comprise est donc de se détacher analytiquement des éléments soulignant l'adhésion, la soumission, l'asservissement, au profit d'un système de contraintes limitant l'action de manière substantielle et inégale. Dans tous les cas de figure, l'acteur, individuel ou collectif, est obligé de se plier à une contrainte exogène face à laquelle il éprouve un sentiment d'impuissance.

Ensuite, et c'est la deuxième inflexion, un processus de visibilité croissante des contraintes est à l'œuvre, et modifie en profondeur le problème du consentement des dominés. Un des défis majeurs du travail critique devrait consister à socialiser des pratiques de domination qui tout en étant à la fois « transparentes » et « discutées » restent pourtant toujours « actives » et « contraignantes ». Le défi à affronter ne consiste plus à traquer l'« essence » de la domination derrière l'« illusion » idéologique. La visibilité de la domination comme contrainte, à la suite de l'affaiblissement de ses dimensions proprement idéologiques, signe les limites de cette ancienne stratégie. Nulle métaphore n'est probablement aussi juste pour désigner cette situation que celle qu'avance Berthelot pour décrire le processus d'orientation scolaire : un labyrinthe de verre dans lequel les individus, tout en voyant toujours « tout », ne peuvent paradoxalement que s'égarer, littéralement submergés par tout ce qu'ils peuvent regarder, du fait même de cette transparence absolue (Berthelot, 1993, pp. 181-183). C'est au travers de la transparence et au milieu de compétences critiques croissantes qui la « dévoilent », que s'exercent aujourd'hui les contraintes de la domination.

Il s'agit là d'un important changement. Dans la version de la « reproduction », c'était par la légitimation d'une culture arbitraire que, par exemple, l'école participait à la domination sociale. Une fonction dont elle s'acquittait d'autant mieux qu'elle était dissimulée par différents processus de méconnaissance assurant la « correspondance fonctionnelle » entre la société et le système éducatif. La neutralité supposée de l'école était ainsi décrite comme un leurre nécessaire au bon fonctionnement du système : cette croyance permettait au système éducatif de mettre au service de sa « fonction externe » de conservation sociale une logique interne de fonctionnement (Bourdieu et Passeron, 1970). Toute autre est la situation lorsque le fait de rendre visibles les contraintes devient en lui-même un mécanisme de domination. Les individus ont alors moins le sentiment d'être confrontés à des choses opaques ou occultes, que celui de se trouver dépourvus de ressources pour agir face à un système scolaire qui déploie devant eux un échantillon d'options aussi large que fermé.

Enfin, cette évolution modifie le regard qui doit être porté sur les dimensions proprement « culturelles », d'autant plus qu'il est difficile de continuer à penser avant tout la « culture » par le biais de sa fonction dans le maintien des pratiques sociales (Bauman, 1999, surtout l'introduction). Nous ne vivons plus dans un univers de ce type – même si une bonne partie de la sociologie a de la peine à le reconnaître et à en tirer les conséquences qui s'imposent. Les individus continuent à agir parfois en accord avec des définitions imposées, mais dans bien d'autres situations les accords se délitent, l'ambivalence ou la contradiction normative sont de rigueur. La domination se transforme en conséquence. Elle opère encore, parfois, par l'imposition de certaines manières de penser mais elle fait *aussi* l'économie de ce souci d'imposition d'une vision cohérente – s'appuyant alors essentiellement sur des contraintes ressenties et présentées en tant que contraintes.

La domination ne se cache plus – comme l'affirme le modèle de l'idéologie dominante – derrière une apparence trompeuse. Elle n'est rien d'autre que la dispersion des événements, des codes, la discontinuité des pratiques, la profusion et l'éclatement des signes rebelles à leur insertion dans un tout organisé. La visibilité des contraintes se prolonge ainsi par l'implantation d'un espace pléthorique de sens contradictoires, ou de signes sans aucun sens, opérant par des jeux creux de différences. La domination ne passe plus alors par l'acceptation d'un contenu ou par une intériorisation d'un corpus bien précis de normes. Les représentations « dominantes » sont constamment concurrencées par d'autres représentations, instaurant un désordre d'un type particulier. Le lien univoque entre un système de représentation et un ordre social, que l'on supposait hier encore nécessaire, s'affaiblit. C'est pourquoi, pour désigner ce processus, il faut parler de la mise en place d'une hégémonie en creux : nous assistons non seulement à la mise à mal d'une imposition culturelle uniforme, mais plus largement à la mise en place de mécanismes divers de domination qui font de moins en moins appel à une soumission par consentement, et de plus en plus l'économie de toute imposition de nature culturelle (Bauman, 1988 ; Martuccelli, 2001). D'ailleurs, que l'on présente cette évolution au niveau sociétal comme une conquête d'une société hautement différenciée (Luhmann, [1984] 1995), ou comme le résultat d'un processus pathologique de colonisation systémique (Habermas, 1987), l'important est la reconnaissance tendancielle qui est ainsi faite du primat des principes de l'intégration systémique sur ceux de l'intégration sociale (Lockwood, 1964). Autrement dit, des « contraintes » sur le « consentement ».

En dépit de leurs différences, une même ligne de raisonnement sous-tend ces diverses inflexions. Il s'agit de souligner que la domination s'exerce désormais moins par le biais du consentement que par des contraintes de plus en plus éprouvées et présentées comme des contraintes. Il serait certainement faux d'affirmer qu'aucun système de domination culturelle n'est plus de mise. Dans bien des domaines, la vie sociale reste marquée par des principes sociaux et culturels opérant comme un véritable moule auquel les individus doivent s'adapter. Mais désormais il faut ajouter aux processus d'imposition idéologique les effets induits par cette nouvelle modalité de prise en compte

des contraintes. La domination ne trouve plus son noyau principal dans la culture, mais dans un ensemble de contraintes vécues comme indépassables par l'acteur. Quelle que soit sa compréhension de la situation, généralement faible ou insuffisante, l'acteur reste d'autant plus replié sur lui-même que la modification des contraintes à l'œuvre lui semble hors de portée. Il est même possible parfois que les acteurs « comprennent » largement leur situation, mais que cette compréhension elle-même, et la manière dont elle fait percevoir un engrenage de rapports sociaux inamovible ou lointain, les persuadent qu'ils ne parviendront pas à les modifier. Ici, la fermeture pratique des horizons l'emporte sur les méconnaissances.

Les inscriptions subjectives de la domination

Tant que la domination était comprise essentiellement comme un équilibre imparfait entre les contraintes et le consentement, son seul et unique mécanisme d'inscription était l'assujettissement – que le mot soit employé ou pas. Certes, la notion n'a jamais été univoque, et cette appellation, de surcroît relativement tardive dans la sociologie de la domination, a toujours recouvert un ensemble fort hétérogène de processus. Pourtant, d'une manière ou d'une autre, il s'est toujours agi de souligner le processus de « fabrication » ou la nature de l'adhésion du dominé. Aujourd'hui, nous devons reconnaître la mise en place d'un autre dispositif d'inscription subjective – la responsabilisation. La différence analytique des deux processus réside moins dans la manière dont ils dosent le consentement ou la contrainte que dans la caractérisation de l'individu qu'ils exigent et mobilisent.

L'assujettissement

La première forme « canonique » de l'inscription subjective de la domination souligne avant tout le processus par lequel on fait entrer de manière plus ou moins durable quelque chose – une pratique, une représentation – dans l'esprit ou dans les dispositions corporelles de quelqu'un. L'assujettissement contraint les dominés à se définir avec les catégories qu'il impose, qui parfois même s'inscrivent, au-delà de leur conscience, sur leur corps et leurs automatismes les plus réflexes. De façon fort schématique, on peut caractériser l'assujettissement de deux grandes manières.

D'une part, il renvoie à un ensemble de quadrillages corporels, de pratiques insidieuses de standardisation de comportements, bref, à une série de « disciplines ». L'assujettissement, dans la version donnée par Foucault, passe ainsi par cet ensemble des dispositifs enjoignant l'individu à se connaître, en fait, à se découvrir soi-même en parlant de soi aux experts du soi. Le processus vise toujours à un contrôle des populations, qu'il prenne la forme d'une interdiction répressive ou au contraire celle de la quête d'une vérité sur

soi induite par différentes techniques et disciplines. L'assujettissement est justement ce qui permet d'établir une passerelle entre ces deux réalités : « Il n'y a pas d'un côté le discours du pouvoir et en face, un autre qui s'oppose à lui. » (Foucault, 1976, p. 134). Dans les deux cas, par la répression ou par la suscitation du discours sur soi, il s'agit bel et bien du gouvernement des individus, à la fois constitués en sujets et assujettis par les disciplines. Comprendons-nous bien : si dans cette représentation, on souligne plutôt un ensemble de disciplines – de contraintes – que des contenus « normatifs » – consentements – l'objectif premier est bel et bien de « montrer » la construction-subordination du sujet.

D'autre part, l'assujettissement renvoie à une série de modèles identitaires « stigmatisant » ou « disqualifiant » certains acteurs, en fait, une série de mécanismes par lesquels les individus sont interpellés au vu de leur fonctionnement et de leur reconnaissance en tant que membres d'une société. L'assujettissement, dans la variante avancée par Althusser, insiste ainsi davantage sur le fait que les individus doivent être interpellés comme « sujets » afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches sociales les plus ordinaires, en commençant par la fiction juridique d'individus libres et égaux. « C'est une seule et même chose que l'existence de l'idéologie et l'interpellation des individus en sujets. » (Althusser, [1970] 1995, p. 227), processus qui permet à la fois de méconnaître les mécanismes de domination à l'œuvre et de reconnaître les individus en tant que sujets. Il n'est pas rare alors que les gouvernements, notamment ceux des sociétés démocratiques modernes, aient sans arrêt à chercher un point d'équilibre entre leur vocation de « division », et donc leur penchant à une interpellation des individus en tant que « sujets » singuliers différents les uns des autres, et leur besoin de produire des principes collectifs d'interpellation les constituant justement en « sujets collectifs » (pour ces développements d'Althusser vers la fin de sa vie, voir Balibar, 1991, pp. 111-118).

Mais dans les deux cas, que ce soit par le biais de disciplines corporelles ou d'interpellations politiques, c'est en tant que « sujets » qu'ils sont « assujettis », au double sens du terme : assujettis aux autres et à eux-mêmes. En insistant sur le caractère multiforme des microphysiques du pouvoir, Foucault n'en est pas moins sensible au fait que les « individus » sont assujettis à leurs propres identités. À son tour, tout en soulignant le rôle constituant des discours auprès des « sujets », Althusser n'en souligne pas moins le soubassement institutionnel et matériel par lequel il se met en place. Autrement dit, et malgré l'évidente diversité historique des processus d'assujettissement, la notion renvoie dans sa structure analytique minimale à un mécanisme plus ou moins unique. Dans tous les cas, la notion d'assujettissement doit être comprise dans les deux sens du terme, indissociablement formation et contrôle, production et reproduction, suscitation et prescription du « sujet ».

La responsabilisation

À côté du modèle de l'assujettissement et de ses multiples variantes, il est possible de retracer la lente mise en place d'un autre mécanisme d'inscription subjective de la domination. Il suppose que l'individu se sente, toujours et partout, responsable non seulement de tout ce qu'il fait (notion de responsabilité), mais également de tout *ce qui lui arrive* (principe de responsabilisation). Ce n'est qu'au sein de cette inflexion qu'il est possible de repérer la mise en place d'un nouveau mécanisme d'inscription de la domination. C'est afin de faire face à cette épreuve généralisée de responsabilisation que l'individu doit toujours être capable de s'« adapter » à toutes les situations ou imprévus. Il s'agit moins alors de « soumission » que d'en appeler à l'« initiative » des individus pour qu'ils trouvent la « meilleure » manière d'agir dans la vie sociale.

Hier, l'appel à la responsabilité individuelle était supposé participer activement de l'établissement des fondements de l'économie capitaliste et plus largement de l'intronisation de l'individu (Abercrombie, Hill et Turner, 1986). Mais au sein de ce processus général et désormais indissociable de la modernisation occidentale (dont la place accordée à l'individu dans le droit est la plus solide expression), il y a bien eu, pendant longtemps, la volonté du législateur de distinguer entre ce qui revenait en propre à la responsabilité individuelle et ce qui en appelait à une nécessaire socialisation des risques face aux aléas de la vie. Cela fut même pendant longtemps l'équation minimale de la rationalité libérale. Comme le montre Ewald, ce principe fut au fondement d'une rationalité juridique et politique qui a d'abord entravé, puis rendu possible l'émergence de l'État-providence avec la reconnaissance graduelle de la régularité probabiliste de l'extension des risques sociaux et de l'existence de souffrances imméritées dans la société (Ewald, 1986). En revanche, et en rupture avec cette tradition, le principe de responsabilisation apparaît aujourd'hui comme un transfert à l'individu lui-même de tout ce qui lui arrive, en tant que conséquence « inévitable » d'une société étant devenue « incertaine ». Ce n'est qu'à l'issue de cette inflexion que la responsabilisation – et non pas la responsabilité – apparaît comme un mécanisme d'inscription subjective *sui generis* de la domination.

La responsabilisation se situe à la racine d'une exigence généralisée d'implication des individus dans la vie sociale et à la base d'une philosophie les obligeant à intérioriser, sous forme de faute personnelle, leur situation d'exclusion ou d'échec. Il s'agit ainsi moins d'un appel à la responsabilité individuelle que d'une série de processus confrontant l'acteur, puisqu'il a toujours la possibilité de « faire » quelque chose de sa vie, aux conséquences – parfois de plus en plus involontaires – de « ses » actes.

Sur ce point, la plus grande fermeté analytique s'impose car les différences entre l'assujettissement et la responsabilisation sont subtiles mais importantes.

– À la différence notoire de l’assujettissement qui, d’une manière ou d’une autre, accentue les formes d’interpellation des acteurs en sujet, la responsabilisation, presque à l’inverse, convoque les sujets en tant qu’acteurs sociaux.

– À la différence de l’assujettissement qui fait primer une lecture externe du processus de domination (l’imposition se présente par l’adéquation à un modèle proposé de l’extérieur), la responsabilisation en souligne surtout les facteurs internes (ce sont les capacités « propres » à l’acteur qui sont sollicitées).

– À la différence de l’assujettissement qui souligne les processus « causaux », la responsabilisation privilégie une logique « conséquentialiste ». D’un côté, il y a un gouvernement (partiel) des hommes par un « pilotage » en amont, par les principes ou les contraintes (dont l’inscription sur les individus est justement garantie par l’assujettissement) ; de l’autre côté, il existe une gestion des trajectoires en aval, à partir d’un modèle de « pilotage » par les conséquences (d’une manière ou d’une autre, on se limite à confronter l’individu à des contraintes insurmontables ou aux conséquences fâcheuses, pour lui et pour les autres, mais surtout pour lui, de ses actions passées).

– Enfin, et surtout, à la différence de l’assujettissement où l’acteur est décrit dans une position passive, véritablement traversé et constitué par un ensemble de dispositifs disciplinaires ou culturels, dans la responsabilisation, il est désigné comme un acteur capable de se « gérer » lui-même, puisqu’il est censé être capable de se « prendre en charge », et donc d’avoir un rôle actif. Dans le premier cas de figure, l’individu, agent-passif, est interpellé par le pouvoir pour qu’il devienne un « sujet ». Dans le deuxième, le sujet, en tant qu’acteur-actif, est convoqué par le pouvoir pour qu’il se prenne en charge en tant qu’« acteur ».

En résumé, par l’assujettissement, l’acteur est interpellé comme sujet (donc « sujet à », en bref, « assujetti »). Par la responsabilisation, le sujet est enjoint d’être un acteur (en bref, à « agir », donc « responsabilisé »).

Les expériences de la domination

Le croisement des deux axes précédents permet de différencier sous forme d’idéaux-types une série d’expériences de domination. D’un côté, chaque figure, tout en comprenant analytiquement les deux dimensions de la domination, n’en souligne pas moins le primat, et l’autonomisation croissante, de l’une ou de l’autre (consentement ou contrainte). De l’autre côté, les différentes expériences procèdent d’une accentuation plus ou moins unilatérale de l’un des deux mécanismes de son inscription subjective.

	<i>Consentement</i>	<i>Contrainte</i>
<i>Assujettissement</i>	Inculcation	Implosion
<i>Responsabilisation</i>	Injonction	Dévolution

L'inculcation

Pendant longtemps ce fut la figure dominante, voire la seule véritable représentation des expériences de la domination. L'inculcation, au-delà de la diversité réelle des appellations, désignait toutes ces impositions symboliques inscrites en soi, empêchant les acteurs de s'autoriser certaines attitudes, ou encore, les contraignant à se percevoir sous forme de stigmatisations multiples. Que ce soit au travers du système éducatif, des représentations sociales, de l'identification psychique avec la loi... il s'agit d'imposer une « culture » qui, comme toute culture, est arbitraire parce que reposant toujours sur une définition sociale. S'exerce alors une « violence symbolique » par laquelle un ensemble des significations parviennent à s'imposer. Il s'agit à la fois de faire sienne la « culture » des classes dominantes, de dissimuler la nature sociale de cette culture et de rejeter, en la dévalorisant, la culture des autres groupes sociaux. Pour n'évoquer que la différence des sexes, et selon cet idéal-type, les femmes et les hommes connaissent un processus différent d'inculcation, s'appropriant par le biais de diverses socialisations des manières d'être et de faire qui modèlent plus ou moins durablement leurs gestes et leurs orientations d'action. Ce travail d'inculcation serait systématiquement durci par une série de contenus culturels (parfois dits « idéologiques ») renforçant symboliquement la position de l'homme au détriment de celle de la femme.

L'inculcation désigne donc cet ensemble hétérogène d'expériences de domination allant de formes douces – comme l'influence ou la persuasion – jusqu'à des formes extrêmes – comme la violence symbolique – en passant par toute une série de processus qui, en manipulant les besoins, parviennent à assurer le maintien de l'ordre social. Souvent dans la descendance des intuitions freudiennes, il s'agit en général de mettre en évidence les processus d'introjection assurant l'identification plus ou moins immédiate et complète de l'individu aux impératifs de la société (entre autres, Marcuse, 1968). Fort répandues à propos de la société industrielle avancée, dans les années soixante, ces analyses ont souligné la nécessité d'inculquer dans la psyché des individus les éléments dont le système social a besoin pour survivre. Certains analystes se sont ainsi penchés sur la manière dont les besoins et les fonctions économiques se constituent en systèmes psychiques, mais également sur les risques constants que les pulsions humaines font courir à tout ordre social en dépit des conformismes de façade, exigeant ainsi un surcroît permanent de contrôle et d'inculcation (Enriquez et Haroche, 2002). Le regard se porte ainsi naturellement vers les médias ou la publicité en tant qu'agents principaux de la manipulation des désirs.

Mais cette inculcation dans les « esprits » peut également prendre des formes plus « matérielles », lorsque l'inscription se fait davantage sur le « corps » des dominés. Qu'il suffise d'évoquer l'analyse que fait Goffman à propos des « institutions totales » : ces lieux où les individus sont dépossédés de leurs identités préalables à l'aide d'un processus multiforme et séquentiel grâce auquel ils finissent par se déprendre de leur ancienne identité et devien-

ment des individus soumis et dociles à l'institution, après toute une série de mortifications personnelles. Une véritable « (re)socialisation » a ainsi lieu, donnant même naissance à une série de contestations sourdes au travers desquelles l'individu essaye de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne et lui inculque (Goffman, 1968).

En résumé, l'inculcation, comme idéal-type de l'expérience de la domination, souligne l'invalidation de soi par l'obligation de se percevoir avec les « yeux » de l'autre. Elle se place à l'intersection d'une représentation de la domination qui, sans nier l'effet de contraintes, a cependant tendance à accentuer le processus de consentement requis et surtout son inscription sous forme d'assujettissement. L'individu est constitué en sujet par un travail polymorphe d'inculcation culturelle et matérielle. Mais si ce processus est toujours présent, en faire la figure exclusive, voire même centrale de la domination aujourd'hui, afin d'assurer par inculcation leur soumission, est désormais insuffisant (Hardt et Negri, 2000).

L'implosion

Pendant longtemps, et en dépit de sa polysémie, voire de son imprécision, la notion d'« aliénation » a fédéré toutes les expériences où les acteurs sont définis par leur incapacité, plus ou moins absolue, à saisir leur situation sociale en termes de rapports sociaux. Pendant longtemps aussi, malgré son obscurité, elle a monopolisé l'essentiel de ces expériences de domination, mais désormais, elle ne rend pas compte de l'éventail des processus renvoyant à cette figure. Nous lui préférons celui d'implosion, mot plus neutre, pour désigner cette famille d'égarements subjectifs, proche d'ailleurs des éléments retenus lorsqu'il s'est agi de transformer l'aliénation en une catégorie empirique : impuissance, perte de sens, absence de normes, isolement, frustration (pour un bilan de ces études, voir Israel, 1972, chap. VII).

Si la notion d'implosion cerne mieux cet idéal-type que celle d'aliénation, c'est parce qu'elle permet, avec plus de précision, d'en isoler les éléments constitutifs. Elle désigne d'abord, ce qui en est uniquement la manifestation visible et nullement analytique, la transformation des problèmes sociaux en problèmes psychologiques. Mais elle permet aussi la mise en évidence d'une interpellation, qui assujettit les individus à travers un ensemble de contraintes d'autant plus écrasantes qu'elles s'inscrivent sur eux en les empêchant de s'approprier des modèles positifs d'identification. C'est donc dans l'écart entre les contraintes subies et l'appel, impossible à satisfaire, à devenir un sujet que réside en dernier ressort l'implosion de l'individu. Évoquons, sans volonté aucune d'exhaustivité, quelques exemples.

En tout premier lieu, l'implosion, souvent présente dans la littérature portant sur l'expérience au travail, a été perçue comme le résultat d'une forme particulière de division du travail. Dans les usines, et notamment dans le cadre de l'organisation scientifique du travail, la séparation de la conception

et de l'exécution se serait traduite par des formes inédites d'aliénation. La notion renvoyait notamment à une série de séparations : du travailleur et de son produit – qui ne lui appartient pas ; du travailleur et du travail lui-même – qui ne devient qu'une marchandise comme une autre ; du travailleur d'avec lui-même, puisqu'il est dépossédé du sens de ses actes ; ou encore, des travailleurs entre eux, puisqu'ils sont contraints de se saisir comme des « choses ». Mais cette expérience prend aujourd'hui aussi la forme d'un conflit constant autant qu'inexprimé entre l'évaluation institutionnelle et l'auto-évaluation de l'individu (Barrère, 1997, pp. 230-235). Souvent associée à différents processus d'inculcation, l'aliénation, en tant qu'idéal-type, n'en cerne pas moins, en dépit de bien des ambiguïtés, un type particulier d'expérience.

En deuxième lieu, c'est bien en termes d'implosion sur soi que sont décrites les femmes lorsque Friedan évoque leur « indéfinissable malaise » dans les années soixante (Friedan, 1964). Le point est d'autant plus important que leur expérience de domination a également été largement saisie au travers de la figure de l'inculcation. En fait, cette expérience de domination est constituée à la fois d'un long travail d'assimilation de catégories propres à l'idéologie patriarcale (idéal-type de l'inculcation) et de ce malaise impossible à nommer puisque renvoyant à des contraintes d'autant plus pernicieuses qu'elles sont « innommables ». D'ailleurs, la nouveauté politique majeure du féminisme est d'avoir su cerner, au-delà du seul phénomène classique de l'inculcation, la réalité bien plus surnoise de l'implosion – à savoir la découverte individuelle d'abord, collective ensuite, d'une expérience personnelle « indicible » d'oppression. Comme l'écriront certaines féministes, les femmes, « chaque » femme, découvrira qu'elle n'est pas la seule à subir des « difficultés » qu'elle croyait uniques et personnelles.

En troisième lieu, l'idéal-type de l'implosion est également à l'œuvre lorsque l'on fait référence à certains processus psychiques d'assujettissement individuel. Il a connu une formulation aboutie dès les années soixante dans l'étude que Mitscherlich consacre à la « société sans pères ». En soulignant à quel point la fragmentation sociale mène à la vacuité de la notion d'autorité et donc de l'identification à toute forme d'autorité, l'auteur entrevoyait déjà les formes nouvelles d'implosion en cours (Mitscherlich, 1969). C'est moins alors un conflit oedipien insurmontable (ou si l'on préfère de contestation d'une loi) qui est décrit, que l'impossibilité de son « dépassement » au profit de multiples stratégies d'adaptation, d'obéissance sans contenu, bref, de pure soumission aux contraintes. D'ailleurs, la continuité avec l'interprétation en termes de personnalité narcissique avancée par Lasch est évidente : ici aussi, le narcissisme comme figure sociale de repli ou d'implosion vers soi apparaît comme une conséquence de l'effondrement de l'autorité et des sources possibles d'identification normative (Lasch, 2000). Autrement dit, si dans l'idéal-type de l'inculcation, c'est toujours de formes de sur-socialisation que procède la domination, dans l'implosion, le danger procède plutôt de la sous-socialisation. Le problème n'est pas l'excès (comme le dira Marcuse dans le cadre de l'inculcation), mais le déficit de sublimation. Notons-le au passage,

certaines interprétations sociologiques actuelles de l'individu dépressif s'enracinent, par certains aspects, dans cette filiation.

En quatrième lieu, et différemment encore, de multiples implosions sur soi vont se manifester au travers d'un besoin irrépissible de « consolation » propre aux individus modernes. Confrontés à cet assujettissement par contrainte, les individus développent un besoin protéiforme d'être calmés, rassurés, consolés, d'autant plus fort que la société moderne instaure les individus comme seuls maîtres de leur vie et les pousse à une réalisation en principe illimitée de leurs propres possibilités. Ces besoins se manifesteront alors sous la forme d'appels aux professionnels compétents, comme les psychothérapeutes, afin de parvenir, comme le dira Goffman, à « calmer le jobard » (Goffman, [1952] 1989). Mais ils passent aussi par une série de demandes s'exprimant en termes de « victimisation » (Bruckner, 1995, chap. 4 ; Todorov, 1995), ou encore, sous la forme générique du « harcèlement moral » (Hirigoyen, 1998 ; et pour une critique, voir Le Goff, 2003). Ne pouvant se constituer en conflits sociaux, ils ne peuvent s'exprimer qu'en termes « subjectifs » – en fait, dans diverses figures d'implosion. C'est avant tout cela qui explique la fortune de termes comme la « souffrance » ou les attitudes que la « victimisation » souligne : les individus énoncent une domination vécue comme une fatalité. Ils ne sont pas seulement des « victimes » parce qu'ils ne peuvent pas être des « sujets » ; parfois, ils ne se perçoivent comme des « sujets » que dans la mesure où ils peuvent se constituer en tant que « victimes ». Il arrive, en effet, que l'individu connaisse une forme d'implosion d'autant plus insidieuse qu'il est devenu paradoxalement conscient de sa situation.

Enfin, il est encore possible de repérer une cinquième figure d'implosion sur soi. Assez répandue, elle est néanmoins difficile à aborder, car elle est caractérisée par une attitude de désintérêt, d'apathie, voire de fuite, tant en fait l'emprise de la domination ne se manifeste que dans l'exacte mesure où l'individu semble lui échapper. L'implosion est ainsi présente dans toutes ces figures de « retrait » où, tout en faisant partie d'une organisation, les individus sont déjà, sinon vraiment « dehors », au moins, à coup sûr, « à côté » ou « ailleurs » (pour des exemples dans le domaine scolaire, voir Galland, 1988 ; Dubet et Martuccelli, 1996). L'aboulie remplace, sans entièrement l'annuler, le désarroi. L'implosion sur soi n'est plus nécessairement « douloureuse », elle se présente même parfois sous forme d'un « détachement paisible ». L'individu devient un « ritualiste » total, et incapable de se constituer en tant que sujet, il se dérobe à cette exigence. Cette expérience de la domination se caractérise donc par le fait qu'elle apparaît vide de tout sens. En tout cas, cette forme d'implosion est envahie par un sentiment d'absurdité, susceptible d'ailleurs, et non sans paradoxe, de « protéger » la personnalité.

L'injonction

À la différence de l'inculcation qui est toujours la volonté de faire pénétrer durablement quelque chose dans l'esprit de quelqu'un, l'injonction apparaît plutôt, dans sa définition minimale, comme un ordre formel auquel on doit se soumettre. Le noyau de l'injonction, comme manifestation de la domination, réside cependant moins dans la norme (toujours implicite) qu'elle impose, que dans son souci d'impliquer les individus en tant qu'acteurs à leur « redressement », leur « amélioration », leur « soin », leur « rattrapage », leur « épanouissement » ou leur « développement ». Et pourtant, ces formes d'injonction n'en contiennent pas moins, comme nous le verrons, des doses importantes de sommation à l'action.

Mais cette caractérisation générale a besoin de précisions supplémentaires. En effet, il est possible de distinguer entre différents types d'injonction en fonction d'une part, du type de valeur mobilisée (entre autres : l'autonomie, l'indépendance, la participation, l'authenticité) et d'autre part, en fonction de la nature et du volume des ressources, mais surtout des supports, qui sont convoqués ou à la disposition de l'individu (Martuccelli, 2002). Selon le type de valeur et le type de support requis par la mobilisation, l'injonction n'a nullement les mêmes effets sur les différents acteurs.

Autrement dit, si le propre de l'injonction est de chercher le consentement de l'individu à une forme de domination, celle-ci ne passe plus par son identification avec une loi (principe de l'assujettissement), mais se met en place au travers d'un appel à l'individu en tant qu'« acteur » de sa vie. L'importance progressive prise actuellement par cette figure oblige à un effort supplémentaire de différenciation.

L'injonction à l'autonomie

Figure hautement paradoxale, il s'agit d'enjoindre à quelqu'un de se doter par lui-même de sa propre loi. Mais cette obligation, sans imposer de contenu précis, en appelle simplement à ce que l'individu, en tant qu'acteur, prenne des décisions autonomes. C'est d'ailleurs à ce niveau que se situe l'essentiel du désaccord théorique autour de cette forme d'injonction. Pour certains, il s'agit d'un avatar d'un processus plus large de désinstitutionnalisation ; pour d'autres, au contraire même, il s'agit d'un nouveau modèle institutionnel. Si le débat est subtil, la plupart de ces positions s'accorde sur le fait que l'injonction d'autonomie prend moins la forme de l'intériorisation d'une loi morale que d'une norme d'intériorité creuse, puisqu'elle est censée n'avoir aucun contenu normatif spécifique. Il s'agirait ainsi d'un nouveau mode de fonctionnement des normes sociales, enjoignant moins à l'individu de faire preuve de discipline et d'obéissance que de flexibilité et de souplesse (Beck, 2001 ; Roussel, 1989 ; Kaufmann, 2001 ; Dubet, 2002). C'est pourquoi il vaut peut-être mieux sur ce point adhérer à l'interprétation proposée par Singly pour qui il y aurait une nette expansion d'une normativité psychologique qui, sans

l'abolir, prendrait néanmoins le pas sur une normativité de commandement (Singly, 2003, pp. 134-141).

D'ailleurs, c'est aussi dans ce sens que, pour Ehrenberg, la « dépression » deviendrait un analyseur majeur de nos sociétés. Elle ne provient ni d'une « loi » écrasant l'individu à cause d'une surcharge d'interdits se traduisant par un sur-moi trop sévère (comme c'est le cas dans l'expérience de l'inculcation), ni d'une implosion induite par un assujettissement par contraintes. Elle procède, en revanche, d'une injonction constante de performance, de réussite, d'être à la hauteur, d'agir sans arrêt au meilleur de sa forme. Face à cet idéal collectif d'action, l'individu se sent assailli par sa fatigue, ses insuffisances, ses dysfonctionnements. La dépression découlerait de la « démocratisation de l'exception », là où l'individu reconnu maître de lui-même se révèle fragile, manquant d'être, et « fatigué par sa souveraineté », prisonnier de « l'aspiration à n'être que soi-même et la difficulté à l'être » (Ehrenberg, 1998, p. 147) (6).

En fait, l'injonction à l'autonomie, notamment lorsqu'elle prend la forme d'un appel à la performance, au milieu d'une concurrence généralisée (Bajoit et Franssen, 1995 ; DUBET, 2000) se situe souvent à la lisière de la logique de la responsabilisation et parfois presque déjà du côté de l'assujettissement. Et pourtant, même dans ces figures plus hybrides, et à la grande différence du modèle de l'inculcation, nous ne sommes jamais vraiment au sens fort du terme du côté de l'univers de la loi et toujours davantage dans celui de la négociation et du compromis. Rien d'étonnant alors qu'il soit possible de trouver une variante particulière de cette figure dans l'univers de la justice, où serait en train de se mettre progressivement en place une nouvelle manière de constituer le droit où « il ne s'agit plus d'une injonction abstraite imposée de l'extérieur mais de l'homologation par le juge d'une décision dont le contenu moral a été arrêté par les parties elles-mêmes » (Garapon, 1998). Autrement dit, où la norme est moins imposée par inculcation que par l'injonction d'autonomie adressée aux individus.

L'injonction à l'indépendance

Dans cette deuxième sous-figure, l'individu est appelé à devenir un individu souverain, maître et seigneur de lui-même (Iribarne, 1996). C'est donc avant tout l'indépendance, au sens de la capacité de l'individu à ne dépendre de personne, qui est ici visée. Cette injonction opère au sein d'une tension entre, d'un côté, une sur-accentuation du modèle de l'individu conquérant (le modèle d'un individu par excès) et de l'autre, les réalités multiples d'un individu souvent trop dépourvu de supports pour s'acquitter véritablement de

(6) En réalité, Ehrenberg associe souvent dans ses études l'injonction à devenir soi-même, donc le projet de parvenir à exprimer son « authenticité », et l'injonction à

l'autonomie, le fait que l'individu est censé « agir par soi-même, s'appuyer sur ses propres ressorts internes » (Ehrenberg, 1995, p. 309 ; 1998, p. 179).

cette injonction. Rien d'étonnant à ce que ce soit du côté des politiques sociales que cette forme d'injonction connaisse ses principales manifestations (Castel, 1995 ; Murard, 2003, pp. 171-212). D'autant plus que, ces dernières années, les exigences faites à l'individu pour qu'il affirme son « indépendance » se sont accrues en même temps que s'affaiblissaient les protections, les droits ou les supports divers lui permettant justement d'y faire face (Roman, 1998, p. 167 ; Supiot, 1999 ; Castel et Haroche, 2001 ; et pour une présentation des débats politiques à ce propos, voir Gautié, 2003).

Cette forme d'injonction, à la différence de la précédente, souligne donc moins l'incapacité de l'acteur à se donner sa « propre » loi, qu'à pouvoir tout simplement exister en tant qu'individu indépendant, le contraignant alors à accepter un contrôle externe, et au pire risquant de le disqualifier en tant qu'individu. Peu de choses en attestent mieux peut être dans nos sociétés de consommation que le contrôle financier auquel certains sont soumis : déchus de leurs droits de consommation, à cause de leur addiction à la dépense, ils sont déclarés incapables de gérer leur propre budget personnel.

En fait, comme c'est souvent le cas dans la modernité, ce mouvement aura été profondément ambivalent. Les individus voient à la fois s'accroître la reconnaissance de leur marge d'action et diminuer certaines protections pratiques et symboliques. En réalité, et là réside la véritable logique de ce fonctionnement, il s'agit d'organiser institutionnellement une prise en charge qui se garde bien d'abandonner les individus à leur seule liberté, mais qui la gère de manière diverse selon les différents secteurs d'activité, tout en renvoyant la responsabilité sur les épaules des seuls individus.

L'injonction à la participation

La « participation » est requise en tant qu'injonction lorsque, à la différence d'une position libérale plus classique, soulignant les vertus de la liberté négative, on insiste davantage sur la subordination de l'individu à la collectivité (ses « dettes ») que sur sa liberté personnelle. Et peu importe alors que cette injonction prenne la forme d'un appel néo-communautariste (comme il est possible de s'en apercevoir dans les variantes américaines ou anglaises de la Troisième voie – Etzioni, 2000 ; Giddens, 1998) ou d'une perspective plutôt républicaine. Dans les deux cas, l'individu est contraint de s'engager en tant qu'acteur ; dans les deux cas, c'est la possibilité du retrait personnel qui est mise en cause. Ce n'est pas vraiment l'intérêt de la « communauté » qui est souligné (vision traditionnelle propre au modèle de l'inculcation) ; en revanche, les devoirs de l'individu envers la communauté priment largement sur les droits et les libertés des individus.

Pratiquement, on peut en trouver maintes illustrations du côté des injonctions faites en termes de participation citoyenne, que ce soit du côté des politiques de la ville (Donzelot *et al.*, 2003) ou du côté de la citoyenneté lycéenne (Barrère et Martuccelli, 1998) ; dans les différentes injonctions adressées par le travail social aux exclus afin qu'ils parviennent à s'insérer (Autès, 1999) ou

aux détenus pour qu'ils participent à leur réhabilitation sociale (Chantraine, 2004) ; ou encore, et d'une manière quelque peu paradoxale, dans l'injonction qui est faite à l'individu en fin de vie de « participer » entièrement à sa mort de façon sereine afin de vivre pleinement cette étape de son existence (Castra, 2003). Mais c'est sans doute du côté du travail que l'on peut trouver ces derniers temps les cas les plus patents.

À la différence notoire avec la logique de l'aliénation (ou de l'implosion) qui dans sa structure minimale provenait d'une séparation du travailleur et de ses œuvres, d'une perte de sens de son expérience personnelle lors du processus productif, la responsabilisation requise sous forme d'injonction à la participation passe par une exigence de sur-implication personnelle, donnant lieu à toute une nouvelle famille de vulnérabilités mentales. Certains salariés sont ainsi soumis à un effort constant de « mobilisation ». De nouveaux dispositifs le matérialisent, savants mélanges de persuasion, d'incitation et de contrainte, visant à « orienter » et « motiver » l'apport personnel des salariés (Courpasson, 2000). Des espaces d'écoute institutionnelle s'ouvrent ainsi, combinant des techniques de mobilisation entrepreneuriale, d'évaluation du personnel, d'individualisation des attentes, de surveillance organisationnelle. Le but : l'« enrôlement de la subjectivité » (Clot, 1995). Le moyen : une valorisation, pleine d'ambiguïtés, des compétences dites personnelles. La réalisation de soi s'identifie ainsi avec le développement de l'organisation, afin d'obtenir en retour une reconnaissance qui fera à terme toujours défaut (Aubert et Gaulejac, 1991). Le travail est toujours prescrit, mais il exige, de manière de plus en plus ferme, une implication de plus en plus protéiforme de la subjectivité (ce dont témoignent les notions de « compétence » ou de « polyvalence »). Il s'agit moins d'ordonner que de suggérer et d'animer afin d'amener les individus libres à faire ce qu'ils doivent faire et ce que l'on attend d'eux (Joule et Beauvois, 1999). L'aptitude cognitive à résoudre des problèmes apparaît alors comme la principale faculté exigée du salarié ; à défaut, il peut être responsabilisé de l'échec d'une action. Il s'agit d'une véritable stratégie de mobilisation de la main-d'œuvre au travers d'une prescription de l'initiative sous forme d'injonction à la participation. La stricte prescription des gestes propre au taylorisme (encore de rigueur dans bien de secteurs d'activité) est complétée, plus que remplacée, par une prescription plus contingente des critères de l'implication au travail. C'est dans ce sens que peut être interprété le rapprochement entre le modèle de l'artiste et l'expérience plus générale du travail aujourd'hui (Menger, 2002).

Cette gestion prend donc acte à la fois de l'impossible maîtrise disciplinaire des actes humains et de l'intérêt, voire du besoin, d'une entreprise d'incorporer le salarié à la rationalité de la firme par l'adhésion de sa propre volonté. Et pourtant il faut relativiser cette nouveauté. Il n'y a jamais eu de travail sans l'apport subjectif du salarié. Mais cet apport, hier nié par l'entreprise, avait trouvé une expression majeure dans le langage de la contestation sociale et dans la conscience ouvrière. Aujourd'hui, à l'inverse, il s'éprouve dans des termes de plus en plus individuels, comme une injonction singula-

risée d'implication et de participation, se traduisant alors massivement dans le langage d'un sentiment de non-reconnaissance personnelle.

L'injonction à l'authenticité

Dans son versant proprement culturel, le modernisme fut inséparable d'un appel à l'authenticité en tant que moyen d'émancipation individuelle à la fois vis-à-vis de la réification capitaliste et de l'hypocrisie de la société bourgeoise (Berman, 1982 ; Ferrara, 1989 ; Taylor, 1998). Sans doute, ce modèle était-il, dès son origine, fortement ambivalent, mais il fut pendant longtemps maîtrisé par la vocation réactive propre au thème de l'authenticité. Elle permettait de dresser un jugement critique spécifique sur l'ordre social. En revanche, l'authenticité change de nature lorsqu'elle cesse d'être un projet réactif d'émancipation et devient une injonction creuse : le devoir qui est adressé à chacun d'entre nous de devenir nous-mêmes.

Le processus aura connu des étapes différentes. Il peut renvoyer à la mise en place historique de l'idéal de soi comme œuvre d'art (notamment chez le dandy, voir Seigel, 1991) ; au travail d'exploration critique des profondeurs du moi (comme dans la psychanalyse) ; ou encore, sans prétention à l'exhaustivité, à l'injonction identitaire plus ou moins généralisée (Gauchet, 1998, p. 91), ou focalisée sur un style de vie et de distinction propres à certaines couches sociales (Brooks, 2002 ; Florida, 2002). C'est dire qu'ici, comme à propos des autres figures, il est nécessaire de différencier la face sombre de l'injonction (l'utilisation de l'authenticité comme une ressource visant l'adaptation sociale), de celle, plus lumineuse, propre au modernisme. Si l'authenticité peut être une exploration libre de soi, un « art » de vie, et non pas une formule de gestion sociale de l'adaptation, elle possède néanmoins toujours un revers. En effet, plus la société pousse à l'auto-développement et à l'auto-épanouissement de ses membres, plus il est possible que tôt ou tard les individus « la » dépassent, et finissent par la sentir, alors qu'elle les a pourtant au départ poussés dans cette voie, comme un obstacle à leur réalisation personnelle.

C'est pourquoi l'idée d'une « récupération » est fallacieuse puisqu'elle laisse entendre qu'il y aurait une continuité profonde entre l'affirmation d'émancipation moderniste et l'injonction à l'authenticité comme mécanisme de contrôle social (Boltanski et Chiapello, 1999). Ici, il vaut mieux parler de *torsion* que de récupération, dont on peut dire, tout au plus, qu'elle était en germe dans l'ambivalence irrévocable de l'authenticité moderniste (Touraine, 1992). Au fur et à mesure que se sont constituées de nouvelles pathologies proprement identitaires, cette torsion a permis la mise en place de nouvelles techniques de gestion de social, dont les psychothérapies contemporaines sont un exemple important, sous la forme d'une injonction multiforme de « vérité » sur soi adressée à l'individu (Otero, 2003, p. 3). Mais derrière leur phraséologie de façade, le but central demeure que l'épanouissement personnel soit toujours subordonné, voire au service, de l'adaptation sociale :

c'est en cela que l'injonction à l'authenticité apparaît comme une figure de la domination.

La dévolution

Pour importantes que soient aujourd'hui ces figures d'injonction, elles sont loin de rendre compte de la totalité des nouvelles expériences en cours. Le double caractère intensif et extensif de la domination ne provient pas seulement de l'imposition d'une série de prescriptions ou de normes, cherchant une nouvelle modalité du consentement, plus critique et réflexive que celui qu'exigeait jadis le modèle de l'inculcation. On peut aussi repérer un autre idéal-type de domination opérant au travers d'une volonté radicale d'économie de toute forme apparente d'imposition auprès des individus. Dans ce versant, l'appel à la responsabilisation apparaît comme un facteur d'autant plus fort d'invalidation individuelle, qu'il ne prend à aucun moment une quelconque figure éthique positive (ce qu'à sa manière propose encore, même faiblement, l'injonction). Le résultat est une confrontation inédite de l'individu, au milieu d'un vide destructeur, aux conséquences de « tous » ses actes.

Cette variante de la responsabilisation ne nie pas la permanence des « destins » sociaux, ni la similitude des parcours ou des expériences sociales, mais elle oblige à prendre acte que désormais ils doivent être « assumés » par les individus eux-mêmes sous forme de biographies sinon toujours « choisies », du moins, hautement « personnalisées » (Beck, 2001). Nous sommes ainsi en présence d'un mécanisme opérant une dévolution vers les individus eux-mêmes d'un nombre illimité de responsabilités (Martuccelli, 2001, chap. 5), et transformant ainsi les « causes » en « fautes » (Murard, 2003, pp. 213-246).

Ce modèle fonctionne comme un miroir, certes grossissant et déformant les conséquences des actes individuels, mais se présente seulement comme un modèle purement conséquentialiste : il ne s'agit nullement d'imposer des « normes », mais de parvenir à une gestion du social par la simple prise en compte des conséquences des actes. Il n'y a plus de volonté de régulation par l'amont, mais le projet d'une gestion universelle par l'aval. Les campagnes de prévention du sida, de l'alcoolisme, de la toxicomanie, de la Prévention routière possèdent toutes, à un haut degré d'abstraction, cette même philosophie (7).

Insistons : le processus est d'autant plus corrosif que l'acteur n'est plus invité véritablement à se plier à un contenu normatif, mais mis en demeure

(7) En réalité, les études empiriques devraient s'attacher à différencier entre les diverses modalités en action. Comment alors ne pas souligner la différence entre la lutte contre le sida – qui ne donne souvent aucun conseil quant à la « bonne vie » sexuelle, mais des conseils techniques à suivre dans n'importe

quel choix de vie – et où prime donc une logique de responsabilisation sous forme de « dévolution » et de l'autre côté, les campagnes anti-tabac où les dimensions d'injonction sont nettement plus fortes. Même si, dans les deux cas, c'est bien l'acteur qui vise à être responsabilisé des diverses conséquences de ses actes.

d'affronter ce qui lui est présenté comme conséquence de ses actes passés. Il s'agit moins de lui dicter ce qu'il faut qu'il fasse, que de lui faire accepter qu'il est vraiment l'« auteur » de sa vie. Cette variante de la responsabilisation vise donc moins à susciter l'implication des individus en tant qu'acteurs, qu'à les confronter à une forme de dévolution particulière de leurs trajectoires sociales, par là même étrangement désocialisées. De manière encore plus pure que dans les variantes de l'injonction, la dévolution rend l'individu, toujours et partout responsable, non pas de ce qu'il fait ou a fait, mais de tout ce qui lui arrive parce que, contre toute vraisemblance, ce qui lui arrive est considéré comme résultant de ce qu'il a fait, ou de plus en plus, n'a pas fait. L'individu est toujours responsable face au présent, par action ou par omission.

Contrairement aux apparences, ce mouvement n'est pas simplement une manifestation de plus de l'ambivalence si caractéristique de la condition moderne. Il s'agit, sans ambiguïté, d'une figure de domination confrontant les individus à un différentiel d'épreuves en fonction de leurs ressources. C'est justement cette dynamique qui la caractérise à terme comme une épreuve de domination *stricto sensu* : l'épreuve n'est commune à tous les individus qu'en apparence, puisqu'elle se décline de manière très inégale selon les positions sociales (Chauvel, 2001). Et la dévolution n'a pas les mêmes effets destructeurs selon les domaines d'activité et les statuts sociaux. Le processus est ainsi, par exemple, extrême pour les élèves confrontés, contre leur gré, à un « choix » d'orientation. En revanche, dans le monde du travail, les individus disposent de contre-rhétoriques politiques leur permettant de socialiser leurs expériences et de refuser la responsabilisation à laquelle ils sont soumis (comme en attestent les critiques adressées à la notion d'« employabilité », mais surtout les manières dont les collectifs des chômeurs récusent de plus en plus l'idée de leur « culpabilité » individuelle). Mais d'une façon ou d'une autre, il s'agit toujours de « responsabiliser » ceux que la situation objective responsabilise déjà fortement.

Une véritable philosophie sociale est en train de se mettre en place au travers d'un ensemble de procédures que l'on pourrait appeler de moralisation punitive. À bien des égards, elle est animée par une vocation en partie inverse de celle de la raison probabiliste à la naissance du régime libéral. Bien entendu, la responsabilité individuelle et la solidarité collective ne s'opposent pas, mais leur articulation exige l'existence d'un modèle consensuel entre ces deux principes de l'intégration sociale (Bec et Procacci, 2003). Or, au travers de la notion de responsabilisation, et de son instrumentalisation par la figure de la dévolution, il s'agit moins de modifier le bien-fondé de la ligne de séparation entre ce qui revient en propre à la responsabilité individuelle et ce qui doit rester de l'ordre de la solidarité collective, que de faire basculer tout l'ordre social dans une logique généralisée à outrance de responsabilisation personnelle.

À ce jeu, la responsabilisation finit par « établir » la culpabilité de l'individu. En réalité, l'individu responsabilisé au niveau des « causes » de sa situation est aussi « culpabilisé » sous forme de sanction, au niveau des « conséquences ». Du coup, cela devient une raison morale légitime permet-

tant à une collectivité de se dédouaner de sa responsabilité face au sort de ses membres les plus fragiles. Rappelons que la solidarité consiste, dans sa vocation primigène, à défendre la position contraire. Tout en réaffirmant le besoin d'une solidarité collective au niveau des mécanismes de protection, elle dissocie la responsabilisation des causes, afin d'associer davantage l'acteur à la quête d'une solution (pour une discussion sur ce point, voir Schmidt et Goodin, 1998). D'ailleurs, les deux processus vont de pair. La « déculpabilisation » individuelle apparaît comme la conséquence nécessaire de l'absence de maîtrise croissante des processus sociaux, de la prolifération d'un ensemble de risques en partie imprévisibles, de l'interdépendance des phénomènes associés à la mondialisation, exigeant un renouveau des protections et des solidarités. Plus que jamais, les individus s'avèrent confrontés à des situations qu'ils ne pouvaient pas prévoir, et face auxquelles la solidarité collective doit se renforcer. Un nombre chaque fois plus grand de situations que nous vivons dépend de décisions et d'actions réalisées à distance, et en dehors de notre champ immédiat d'activité. Mais, au moment même où cette interdépendance se consolide, se répand la figure de la dévolution (8).

Comprenons-nous bien : avec la dévolution, nous n'assistons pas à la restauration de la norme par le biais de la sanction ; nous sommes devant un processus inédit. La domination s'éprouve par une dissociation, par moment radicale, entre un rappel du bien-fondé des principes et une pure sanction objective des conséquences. À terme, s'impose une nouvelle expérience de domination qui, en confrontant l'acteur à ce qui est présenté comme les conséquences de ses actes, mène à une forme inédite d'intériorisation des catégories de l'échec. Devant son « échec », il sera contraint d'assumer une responsabilité totale. Mais plus il assume ses responsabilités, plus il s'enfoncé. La traditionnelle socialisation des expériences individuelles cède tendanciellement le pas à une autre interprétation où, quel que soit le degré de compréhension sociale et contextuelle de son parcours, l'individu n'en est pas moins sommé de faire sien tout ce qui lui arrive. L'échec est intériorisé et assumé en première personne. D'ailleurs, involontairement, comment passer sous silence que bien des processus institutionnels (l'obsession du « rattrapage » scolaire, de la « reconversion » professionnelle, des « aides » sociales diverses) participent activement, une fois un seuil de correction dépassé, à ce processus d'appropriation personnelle de l'échec.

*

* *

Pendant longtemps, et malgré leur tendance à être confondues, les expériences de la domination ont été caractérisées essentiellement comme étant de

(8) Mais il ne s'agit-là que d'une partie de la mise en place de cet idéal-type. Son revers est l'auto-présentation de l'impuissance des classes dirigeantes : une raison souvent avancée de leurs interventions n'est autre que les contraintes diverses, associées de manière fort générique au processus de « mondialisation »

en cours, auxquelles elles seraient soumises. La « soumission » des élites aux sanctions du marché apparaît ainsi comme une stratégie paradoxale pour se dédouaner de la responsabilisation à laquelle elles peuvent être confrontées.

l'ordre de l'inculcation (l'imposition idéologique) ou de l'implosion (les phénomènes d'aliénation). Aujourd'hui, sans que leur pertinence analytique ne disparaisse, et sans qu'il faille dès lors les abandonner, il faut prendre acte de la consolidation de nouvelles figures de domination et surtout du poids croissant des processus multiformes d'injonction et de dévolution. On assiste moins alors à une « transition » simple, qu'à la mise en place d'un tableau élargi d'expériences.

C'est, par exemple, ce qu'il est possible de repérer à propos de la notion de « projet ». L'individu convoqué comme sujet ou comme acteur est toujours mis en situation de faire des projets afin de s'acquitter de la situation dans laquelle il se trouve, qui prend soit la forme d'un choix impossible, soit celle de l'acceptation d'une contrainte, souvent celle du passage de l'un à l'autre. En fait, la logique des « projets » est une collision entre les aspirations « libres » de l'individu et les « possibilités » contraintes dans lesquelles il se trouve. Dans cette tension, se dévoile de manière paradigmatique aujourd'hui les diverses connotations des idéaux-types de domination.

En premier lieu, comme certains se sont efforcés de l'analyser, une logique d'*inculcation* est toujours à l'œuvre dans la demande des projets (Boltanski et Chiapello, 1999). À bien y regarder, il ne s'agirait que de continuer par d'autres moyens le travail d'imposition traditionnelle, afin d'obtenir, par d'autres modalités, le nécessaire assujettissement des individus aux impératifs de la domination. Le projet ne serait tout au plus qu'une façon *sui generis* de constituer et de soumettre les individus en tant que sujets.

En deuxième lieu, l'exigence du projet conduit à des formes extrêmes d'assujettissement lorsque les individus sont confrontés à des exigences impossibles au vu de leurs ressources. L'exigence des projets est souvent inversement proportionnelle aux ressources dont disposent les individus pour se constituer en « sujets ». Plus ils ont des difficultés et moins ils ont de choix réels, plus ils sont contraints d'énoncer un projet personnel et plus ils ne peuvent que faire l'expérience d'une *implosion* amère et disqualifiante sur eux-mêmes. Comprise sous cet angle, la figure est loin d'être nouvelle : elle est déjà repérée par Simmel.

En troisième lieu, la notion de projet apparaît comme une figure de négociation aléatoire entre les organisations et les individus. Le projet est un pari de confiance adressé aux individus par la collectivité : responsabiliser les individus en tant qu'acteurs, c'est décider de miser sur eux. Et pourtant, derrière cette *injonction* générale se met en place toute une série de mécanismes pour rendre effectif cet appel en apparence assoupli de domination. Ici, c'est surtout le refus du « refus » qui est sanctionné : l'individu ne pouvant pas se défaire de la « confiance » qu'on lui a octroyé, il doit se montrer, par son action, à sa hauteur.

En quatrième lieu, il est impossible de ne pas reconnaître aussi dans la logique de « projet » un mécanisme pour faire accepter aux individus une forme de sélection sociale comme le fruit de « leur » échec personnel, au travers de l'intériorisation de l'échec. Sous cet angle, la *dévolution* est un

mécanisme subtil contraignant les acteurs à accepter leurs « destins » sociaux en faisant fi du fait que l'horizon du possible des différents acteurs continue de s'ordonner selon la hiérarchie des positions sociales. D'ailleurs, si le projet est ici si douloureux, c'est bien parce que c'est par le récit du « choix » que s'opère l'acceptation du « destin ».

Ces distinctions sont désormais nécessaires. Bien entendu, il est partout et toujours possible de diviser rapidement les acteurs en deux groupes : ceux qui, ayant de bons résultats ou des ressources suffisantes, sont largement dispensés du besoin de faire des projets et ceux qui, à l'inverse, connaissant des difficultés ou étant dépourvus de certaines ressources, y sont contraints. Mais derrière cette similitude apparente, il nous faut désormais apprendre à lire la multiplicité des expériences de domination engagées. L'inculcation n'est pas l'injonction : dans le premier cas, l'individu doit impérativement adhérer à un contenu normatif ; dans le deuxième, on fait confiance à ses capacités. Dans l'implosion, l'individu est disqualifié par son incapacité à se hausser jusqu'à une figure positive du sujet ; par la dévolution, il est « simplement » sanctionné objectivement pour son incapacité à être un acteur.

Les figures dégagées sont bel et bien des idéaux-types. Leur intérêt analytique procède donc avant tout de leur capacité à s'établir à distance des faits empiriques, et à nous permettre, par le jeu des écarts, rarement équidistants entre les différents pôles, de mieux comprendre les diverses facettes d'un phénomène. Lors des études précises, il faudra donc de plus en plus différencier les divers processus, en se gardant de confondre les expressions subjectives avec les critères analytiques. Ce n'est pas au niveau des manifestations « phénoménologiques » ou du « vécu » intérieur que résident les différences entre les diverses expériences de la domination. À ce niveau, les expériences peuvent même souvent se ressembler. Mais leur distinction ne peut pas non plus s'établir en privilégiant unilatéralement les « techniques » ou les formes de « contrôle ». En fait, si la conceptualisation des expériences de la domination ne peut pas faire l'économie de ces niveaux de réalité, en revanche, elle ne peut aucunement se faire exclusivement à partir d'eux. Le but central des figures présentées est justement de reconstruire la logique, indissociablement intellectuelle et pratique, rendant compte de la constitution des différentes expériences : elles se forment par la combinaison de facteurs proprement analytiques (les deux dimensions de la domination) et des conditions historiques observables (l'accentuation tendancielle des contraintes et la consolidation progressive d'un nouveau mécanisme d'inscription subjective de la domination). Une dynamique de recherche spécifique doit ainsi constamment s'instaurer entre ces figures – et la logique pure dont elles sont porteuses – et la diversité réelle des expériences de domination auxquelles sont confrontés les individus.

Danilo MARTUCCELLI

CNRS-CLERSE-IFRESI
25, rue Ponts-de-Comines
59800 – Lille

dmartuccelli@nordnet.fr

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abercrombie N., Hill S., Turner B. S.**, 1980. – *The dominant ideology thesis*, London, George Allen and Unwin.
- 1986. – *Sovereign individuals of capitalism*, London, Allen and Unwin.
- Althusser L.**, [1970] 1995. – « Idéologie et appareils idéologiques d'État » dans **L. Althusser**, *Sur la reproduction*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Aubert N., Gaulejac V. de**, 1991. – *Le coût de l'excellence*, Paris, Le Seuil.
- Autès M.**, 1999. – *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.
- Bajoit G., Franssen A.**, 1995. – *Les jeunes dans la compétition culturelle*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Balibar É.**, 1991. – *Écrit pour Althusser*, Paris, La Découverte.
- Barrère A.**, 1997. – *Les lycéens au travail*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Barrère A., Martuccelli D.**, 1998. – « La citoyenneté à l'école : vers la définition d'une problématique sociologique », *Revue française de sociologie*, 39, 4, pp. 651-671.
- Bauman Z.**, 1988. – *Freedom*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- 1999. – *Culture as praxis*, London, Sage Publications.
- Bec C., Procacci G.** (éds.), 2003. – *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse.
- Beck U.**, 2001. – *La société du risque*, Paris, Aubier [1^{re} éd. 1986].
- Bell D.**, 1979. – *Les contradictions culturelles du capitalisme*, Paris, Presses Universitaires de France [1^{re} éd. 1976].
- Berman M.**, 1982. – *All that is solid mets into air*, New York, Simon and Schuster.
- Berthelot J.-M.**, 1993. – *École, orientation, société*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Boltanski L.**, 1990a. – *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- 1990b. – « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, 10-11, pp. 124-134.
- Boltanski L., Chiapello E.**, 1999. – *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L., Thévenot L.**, 1991. – *De la justification*, Paris, Gallimard.
- Boudon R.**, 1986. – *L'idéologie*, Paris, Fayard.
- Bourdieu P., Passeron J.-Cl.**, 1970. – *La reproduction*, Paris, Éditions de Minuit.
- Brooks D.**, 2002. – *Les bobos*, Paris, Le Livre de Poche [1^{re} éd. 2001].
- Bruckner P.**, 1995. – *La tentation de l'innocence*, Paris, Grasset.
- Castel R.**, 1995. – *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Castel R., Haroche Cl.**, 2001. – *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard.
- Castra M.**, 2003. – *Bien mourir*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Certeau M. de**, 1980. – *L'invention du quotidien*, vol. 1 : *Arts de faire*, Paris, Union Générale d'Éditions.
- Chantraine G.**, 2004. – *Par-delà les murs*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Chauvel L.**, 2001. – « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, 79, pp. 315-359.
- Chazel F.**, 1983. – « Pouvoir, structure et domination », *Revue française de sociologie*, 24, 3, pp. 369-393.
- Clot Y.**, 1995. – *Le travail sans l'homme ?* Paris, La Découverte.
- Courpasson D.**, 2000. – *L'action contrainte*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Dixon K.**, 1998. – *Les évangélistes du marché*, Paris, Éditions Raisons d'agir.
- Donzelot J. et al.**, 2003. – *Faire société*, Paris, Le Seuil.
- Dubet F.**, 2000. – *Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube,
- 2002. – *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil.

- Dubet F., Martuccelli D.**, 1996. – *À l'école*, Paris, Le Seuil.
- Ehrenberg A.**, 1995. – *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy.
- 1998. – *La fatigue d'être soi*, Paris, Odile Jacob.
- Enriquez E., Haroche Cl.**, 2002. – *La face obscure des démocraties modernes*, Paris, Erès.
- Etzioni A.**, 2000. – *The third way to a good society*, London, Demos.
- Ewald F.**, 1986. – *L'État-providence*, Paris, Grasset.
- Ferrara A.**, 1989. – *Modernità e autenticità*, Roma, Armando.
- Florida R.**, 2002. – *The rise of the creative class*, New York, Basic Books.
- Foucault M.**, 1976. – *Histoire de la sexualité*, t-1, Paris, Gallimard.
- Friedan B.**, 1964. – *La femme mystifiée*, Paris, Denoël/Gonthier [1^{re} éd. 1963].
- Galland O.**, 1988. – « Représentations du devenir et reproduction sociale : le cas des lycéens d'Elbeuf », *Sociologie du travail*, 30, 3, pp. 399-417.
- Garapon A.**, 1998. – « Une société de victimes » dans **P. Rosanvallon** (dir.), *France : les révolutions invisibles*, Paris, Calmann-Lévy.
- Gauchet M.**, 1998. – *La religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard/Le Débat.
- Gautié J.**, 2003. – « Marché du travail et protection sociale : quelles voies pour l'après-fordisme ? », *Esprit*, novembre, pp. 78-115.
- Giddens A.**, 1998. – *The third way*, Cambridge, Polity Press.
- Goffman E.**, [1952] 1989. – « Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec » dans *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, pp. 277-300.
- 1968. – *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit.
- Gramsci A.**, [1930-1932] 1983. – *Cahiers de prison* (6-9), Paris, Gallimard (Cahier 6).
- Habermas J.**, 1978. – *Raison et légitimité*, Paris, Payot [1^{re} éd. 1973].
- 1987. – *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 2 vols [1^{re} éd. 1981].
- Hardt M., Negri A.**, 2000. – *Empire*, Paris, Exils Éditeur.
- Hirigoyen M.-F.**, 1998. – *Le harcèlement moral*, Paris, Syros.
- Iribarne Ph. d'**, 1996. – *Vous serez tous des maîtres*, Paris, Le Seuil.
- Israel J.**, 1972. – *L'aliénation de Marx à la sociologie contemporaine*, Paris, Anthropos [1^{re} éd. 1968].
- Joule R.-V., Beauvois J.-L.**, 1999. – *La soumission librement consentie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Kaufmann J.-Cl.**, 2001. – *Ego*, Paris, Nathan.
- La Boétie É. de**, [1546-1548] 1993. – *Discours de la servitude volontaire*, Paris, Payot.
- Lasch Ch.**, 2000. – *La culture du narcissisme*, Paris, Climats [1^{re} éd. 1979].
- Le Goff J.-P.**, 2003. – « Que veut dire le harcèlement moral », *Le Débat*, 123, pp. 141-161 et 124, pp. 99-116.
- Lockwood D.**, 1964. – « Social integration and system integration » dans **G. K. Zollschan, W. Hirsch** (eds.), *Exploration in social change*, London, Routledge and Kegan Paul, pp. 244-258.
- Luhmann N.**, [1984] 1995. – *Social systems*, Stanford (Cal), Stanford University Press.
- Marcuse H.**, 1968. – *L'homme unidimensionnel*, Paris, Éditions de Minuit [1^{re} éd. 1964].
- Martuccelli D.**, 2001. – *Dominations ordinaires*, Paris, Balland.
- 2002. – *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard.
- 2004. – « Les nouveaux défis de la critique », *Éducation et sociétés*, 13.
- Marx K.**, [1867] 1977. – *Le capital*, Paris, Éditions Sociales, t-1.
- Marx K., Engels F.**, [1845] 1976. – *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales.
- Menger P.-M.**, 2002. – *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil (La République des idées).
- Mitscherlich A.**, 1969. – *Vers la société sans pères*, Paris, Gallimard [1^{re} éd. 1963].

- Murard N.**, 2003. – *La morale de la question sociale*, Paris, La Dispute.
- Offe C.**, 1986. – *Contradictions of the welfare state*, London, Hutchinson.
- Otero M.**, 2003. – *Les règles de l'individualité contemporaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Parsons T.**, 1967. – *Sociological theory and modern society*, New York, The Free Press.
- Roman J.**, 1998. – *La démocratie des individus*, Paris, Calmann-Lévy.
- Roussel L.**, 1989. – *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob.
- Schmidtz D., Goodin R. E.**, 1998. – *Social welfare and individual responsibility*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Scott J. C.**, 1990. – *Domination and the arts of resistance*, New Haven, London, Yale University.
- Seigel J.**, 1991. – *Paris-bohème*, Paris, Gallimard [1^{re} éd. 1986].
- Singly F. de**, 2003. – *Les uns avec les autres*, Paris, Armand Colin.
- Supiot A.**, 1999. – *Au-delà de l'emploi*, Paris, Flammarion.
- Taylor Ch.**, 1998. – *Les sources du moi*, Paris, Le Seuil [1^{re} éd. 1989].
- Todorov T.**, 1995. – « Du culte de la différence à la sacralisation de la victime », *Esprit*, 6, pp. 90-102.
- Touraine A.**, 1992. – *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.
- Weber M.**, [1922] 1971. – *Économie et société*, Paris, Plon.